

Information destinée aux patients

Lisez attentivement cette notice d'emballage. Vous y trouverez tous les renseignements importants concernant ce médicament.

Ce médicament vous a été prescrit par votre médecin ou vous a été remis sans ordonnance médicale par votre pharmacien ou votre droguiste. Pour en tirer le meilleur bénéfice, veuillez l'utiliser conformément à la notice d'emballage ou, le cas échéant, aux indications de votre médecin ou de votre pharmacien ou de votre droguiste. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

Sanail-Mepha once a week vernis à ongles médicamenteux

Mepha Pharma AG

Qu'est-ce que Sanail-Mepha once a week et quand doit-il être utilisé?

Le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week est un médicament à usage externe contre les infections des ongles provoquées par des champignons (mycoses). Sans prescription médicale, le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week est destiné au traitement des mycoses unguéales (relatives à l'ongle) situées sur le bord antérieur et latéral de l'ongle, et ne touchant pas plus de deux ongles. Si la surface infectée recouvre plus que seulement le bord antérieur et latéral de l'ongle, vous devez consulter un médecin.

Une mycose unguéale est généralement associée à une coloration blanche, jaune ou brune et à un épaissement de l'ongle, l'aspect de l'atteinte pouvant toutefois être très différent d'un cas à l'autre.

Le principe actif contenu dans le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week, à savoir l'amorolfine, empêche la croissance des champignons et les tue. Le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week agit efficacement contre les espèces de champignons les plus diverses, telles que les levures, les dermatophytes (champignons qui vivent sur la peau) et les moisissures. En revanche, l'amorolfine n'agit pas contre les bactéries.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Les infections dues à des champignons sont souvent très tenaces. Le succès d'un traitement par le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week requiert l'utilisation ininterrompue du produit, laquelle peut durer plusieurs mois, en fonction de la nature du champignon en cause, du site de l'infection et de la sévérité de cette dernière.

Quand Sanail-Mepha once a week ne doit-il pas être utilisé?

Vous ne devez pas utiliser le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week en cas d'hypersensibilité au principe actif (l'amorolfine) ou à l'un des excipients. Si vous avez réagi avec une sensibilité excessive à un premier traitement par l'amorolfine, le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week ne doit pas être réutilisé.

Il faut renoncer à l'utilisation du vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week si vous êtes enceinte, pensez l'être ou envisagez une grossesse, ou si vous allaitez.

Le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week ne doit être utilisé chez les enfants de moins de 12 ans que dans des cas exceptionnels et sur prescription médicale.

Quelles sont les précautions à observer lors de l'utilisation de Sanail-Mepha once a week?

En cas d'inflammations et/ou de blessures de la peau environnante, il faut absolument consulter un médecin et un professionnel expérimenté dans les soins des ongles (p.ex. un podologue).

Le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week ne doit pas être appliqué sur la peau qui entoure l'ongle.

Veuillez demander conseil au médecin, au pharmacien ou au droguiste si vous souffrez de diabète ou si vous êtes traité pour une maladie du système immunitaire, si vous avez des troubles de la circulation dans les mains et dans les pieds ou si votre ongle est très endommagé ou fortement atteint.



Des réactions allergiques locales ou généralisées peuvent survenir lors de l'utilisation du vernis à ongles médicamenteux. Si cela vous arrive, vous devez cesser immédiatement d'utiliser le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week et consulter votre médecin ou votre pharmacien. Retirez soigneusement le vernis à ongles médicamenteux avec du dissolvant. N'utilisez plus le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week.

Vous devez rechercher rapidement de l'aide médicale si éprouvez l'un de ces symptômes:

- Difficultés respiratoires
- Gonflement du visage, des lèvres, de la langue ou du cou
- Éruptions cutanées importantes

Une fois appliqué sur les ongles, le vernis peut se détacher ou s'enlever au contact de solvants organiques (diluants «nitro», substitut de térébenthine, etc.). Il est donc recommandé de porter des gants imperméables pour ce type de travaux afin de protéger la couche de vernis Sanail-Mepha once a week.

Veuillez informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste si vous souffrez d'une autre maladie, si vous êtes allergique ou si vous prenez déjà d'autres médicaments (ou utilisez déjà d'autres médicaments en usage externe) (même en automédication!).

Ce produit contient de l'éthanol (alcool). Une trop grande fréquence d'application ou une erreur d'application peut provoquer une irritation et un dessèchement de la peau située à proximité de l'ongle.

Sanail-Mepha once a week peut-il être utilisé pendant la grossesse ou l'allaitement?

Le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week ne doit pas être utilisé pendant la grossesse et l'allaitement.

Comment utiliser Sanail-Mepha once a week?

Reportez la surface de l'ongle infectée dans le schéma ci-dessous: vous pourrez ainsi vous souvenir de l'aspect initial de votre ongle, ce qui peut être utile pour évaluer l'efficacité du produit au cours du traitement. La surface touchée par l'infection doit ensuite être enregistrée tous les 3 mois, jusqu'à ce que l'ongle traité ait entièrement repoussé. Si deux ongles sont infectés, il faut choisir l'ongle le plus atteint. Emportez cette notice avec vous lorsque vous demandez conseil à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre droguiste.

			
Avant le traitement	3 mois	6 mois	12 mois

Sauf avis contraire du médecin, les ongles des mains ou des pieds doivent être traités une fois par semaine avec le vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week.

Pour assurer le succès thérapeutique, il est très important que le traitement soit accompagné de soins des ongles de bonne qualité. Dans certains cas, il est conseillé de faire appel à un professionnel expérimenté dans les soins des ongles (p.ex. un podologue).

Le vernis à ongles médicamenteux doit être utilisé comme suit:

1. Limer aussi soigneusement que possible les parties malades de l'ongle (principalement sa surface) avec l'une des limes à ongles fournies dans l'emballage. En cas de besoin, répéter l'opération en cours de traitement.

Attention: ne pas employer pour les soins des ongles sains une lime déjà utilisée pour le traitement des ongles malades, car cela pourrait propager l'infection.



2. Avant chaque utilisation, il faut absolument nettoyer les ongles malades et éliminer éventuellement les restes de vernis. Pour cela, employer les compresses imbibées d'alcool, fournies dans l'emballage.
3. Plonger dans le flacon de vernis l'une des spatules réutilisables contenues dans l'emballage. Ne pas essuyer la spatule sur le col du flacon.
4. Appliquer le vernis à ongles médicamenteux sur toute la surface de l'ongle malade et laisser sécher. Plonger de nouveau la spatule dans le vernis pour chaque ongle à traiter.
5. En vue de sa réutilisation, nettoyer la spatule après usage, avec la compresse imbibée déjà utilisée pour nettoyer l'ongle et laisser sécher pendant 1 à 2 minutes. Veillez à ce que des ongles fraîchement traités n'entrent pas en contact avec la compresse. Le vernis à ongles médicamenteux ne doit pas être appliqué sur les cuticules.
6. Bien refermer le flacon immédiatement après usage.

Pendant le traitement, il faut renoncer au port de faux ongles.

Remarques importantes

- Si du vernis à ongles médicamenteux a giclé dans les yeux ou dans les oreilles, il faut immédiatement l'éliminer en rinçant à l'eau, puis sans attendre contacter un médecin, un pharmacien, un droguiste, ou l'hôpital le plus proche.
- Éviter tout contact entre le vernis à ongles médicamenteux et les muqueuses (p.ex. bouche et nez). Ne pas inhaler!
- Si vous avez accidentellement avalé du vernis à ongles médicamenteux, il faut immédiatement contacter un médecin, un pharmacien, un droguiste ou l'hôpital le plus proche.

Durée du traitement

Le traitement doit être poursuivi de façon ininterrompue jusqu'à ce que les parties atteintes soient entièrement guéries et que l'ongle ait repoussé. En général, il faut compter six mois pour les ongles des doigts et neuf à douze mois pour les ongles des orteils.

Suivez la posologie figurant sur la notice d'emballage ou celle prescrite par votre médecin. Adressez-vous à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre droguiste si vous pensez que l'efficacité de votre médicament est trop faible ou, au contraire, trop forte.

Quels effets secondaires Sanail-Mepha once a week peut-il provoquer?

L'utilisation du vernis à ongles médicamenteux Sanail-Mepha once a week peut provoquer les effets secondaires suivants:

Occasionnel (concerne 1 à 10 utilisateurs sur 1000)

Occasionnellement, une légère sensation passagère de brûlure dans la zone de l'ongle a été observée après utilisation du vernis à ongles médicamenteux.

Rare (concerne 1 à 10 utilisateurs sur 10'000)

Dans certains cas (rarement), des altérations de l'ongle telles que des colorations, une consistance friable ou des cassures ont été rapportées. De telles altérations peuvent aussi être dues à l'infection mycosique de l'ongle.

Très rare (concerne moins d'un utilisateur sur 10'000)

Très rarement, des sensations de brûlure cutanée dans la région de l'ongle ont été observées.

Des réactions allergiques graves ont été observées, mais leur fréquence est inconnue. Elles peuvent être associées à un gonflement du visage, des lèvres, de la langue ou du cou, à des difficultés respiratoires et/ou à des éruptions cutanées importantes, ainsi qu'à une dermite de contact, des érythèmes, des démangeaisons et de l'urticaire.



Vous devez rechercher rapidement de l'aide médicale si éprouvez l'un de ces symptômes:

- Difficultés respiratoires
- Gonflement du visage, des lèvres, de la langue ou du cou
- Des éruptions cutanées importantes

Si vous remarquez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste. Ceci vaut en particulier pour les effets secondaires non mentionnés dans cette notice d'emballage.

À quoi faut-il encore faire attention?

Ce médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «EXP» sur le récipient.

Remarques concernant le stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas conserver au-dessus de 25°C. Ne pas congeler et ne pas conserver au réfrigérateur. Bien fermer le flacon immédiatement après l'usage. Tenir hors de la portée des enfants.

Remarques complémentaires

Pour tous travaux avec des solvants organiques (diluants «nitro», succédanés de la térébenthine, etc.), il est recommandé de porter des gants imperméables afin de protéger la couche de vernis à ongles Sanail-Mepha once a week, qui sinon pourrait être entamée ou éliminée.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin, votre pharmacien ou votre droguiste, qui disposent d'une information détaillée destinée aux professionnels.

Que contient Sanail-Mepha once a week?

Principes actifs

1 ml de vernis à ongles médicamenteux contient comme principe actif 50 mg d'amorolfine (sous forme de chlorhydrate).

Excipients

Éthanol anhydre, copolymère d'ammonio méthacrylate (type A), triacétine, acétate de n-butyle, acétate d'éthyle.

Numéro d'autorisation

65130 (Swissmedic).

Où obtenez-vous Sanail-Mepha once a week? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie ou en droguerie, sans ordonnance médicale.

Emballage contenant un flacon à 2.5 ml.

Chaque emballage contient en outre 30 compresses de gaze imbibées d'alcool isopropylique pour le nettoyage, 10 spatules et 30 limes à ongles.

Titulaire de l'autorisation

Mepha Pharma AG, Basel.

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en août 2019 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

Numéro de version interne: 5.1

